

**RAPPORT N° 97/6-60**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS LIES AUX TRANSPORTS URBAINS**

**AUTORISATION DE SOLLICITER AUPRES DE LA REGION  
LES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES**

Dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention à travers le régime d'aide proposé par la Région Réunion (financement sur le FIRT), la Ville entend mettre en oeuvre un programme pluriannuel d'investissements nécessaires au bon fonctionnement du réseau Saint-Denis Bus, en accompagnement du projet de TCSP.

A cet effet, il vous est proposé de retenir les opérations suivantes :

- enquêtes origine – destination effectuées sur le réseau Saint-Denis Bus ;
- études des incidences de l'intercommunalité sur l'organisation des transports publics ;
- aménagements de voirie en faveur des autobus à planchers surbaissés ;
- surcoûts liés à l'acquisition des autobus à planchers surbaissés ;
- équipement des points d'arrêt et signalétique ;
- communication – information des usagers et système d'information.

Ces opérations d'investissement sont liées d'une part au projet de restructuration du réseau autour du TCSP et d'autre part à l'amélioration du fonctionnement global du réseau lui-même.

Je vous rappelle, s'agissant de l'exploitation du réseau Saint-Denis Bus, que les investissements opérés par le Délégué sont garantis par la Ville, dans le cadre du forfait de gestion de la Convention de Délégation du Service Public des Transports Urbains.

Le financement prévisionnel est le suivant :

**DELIBERATION N° 97/6-60  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

**OBJET**

**FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS LIES AUX TRANSPORTS URBAINS**

**AUTORISATION DE SOLLICITER AUPRES DE LA REGION  
LES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ancien (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-60 du Maire;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le programme des opérations liées aux transports urbains, ainsi que leur financement.

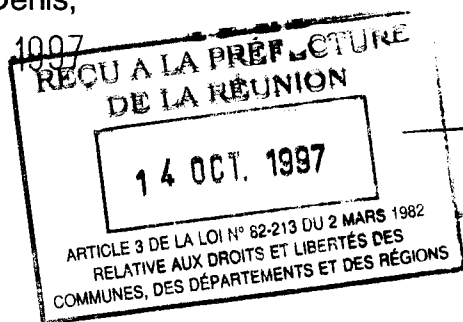
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis,

le - 7 OCT. 1997



POUR LE MAIRE ABSENT  
LE PREMIER ADJOINT



**RAPPORT N° 97/6-60**

<b>OPERATIONS</b>	<b>DEPENSES PREVISIONNELLES HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE SOLLICITEE*</b>
Enquêtes origine - destination (97)	523 000 F	262 000 F
Etudes intercommunalité Transports (97)	250 000 F	125 000 F
Aménagements de voirie (97)	170 000 F	51 000 F
Acquisition des bus à plancher bas (97/98)	894 000 F	268 000 F
Equipped des points d'arrêt et signalétique (97/98)	3 621 500 F	1 087 000 F
Communication et système d'information (97/98)	8 350 000 F	1 670 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>13 808 500 F</b>	<b>3 463 000 F</b>

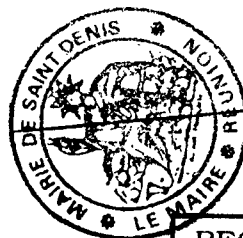
Sur la base du régime d'aide élaboré par la Région \*

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le programme des opérations ainsi que leur financement ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT  
LE PREMIER ADJOINT  
Alain ARMAND**



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

14 OCT. 1997

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS